

Membres présents : Mmes Hélène LUTZ, Régine SIFFER,
MM. Loïc GUYADER, Mathieu BURRUS, André SCHILLINGER,
Alexandre KRAUTH, Claude DEMANGE, Marc MASSON, Yves
MARCOT, Charles HUBER, Thierry DIETZ.

Membres absents : M. Jean-Marc HEINRICH donne procuration à M. Charles HUBER

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Mathieu BURRUS, secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 avril 2019

Le compte-rendu de la séance du 02 avril 2019 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Plan Local d'Urbanisme intercommunal : avis de la commune sur le projet arrêté

Le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes de la vallée de Villé a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération en date du 08 février 2019.

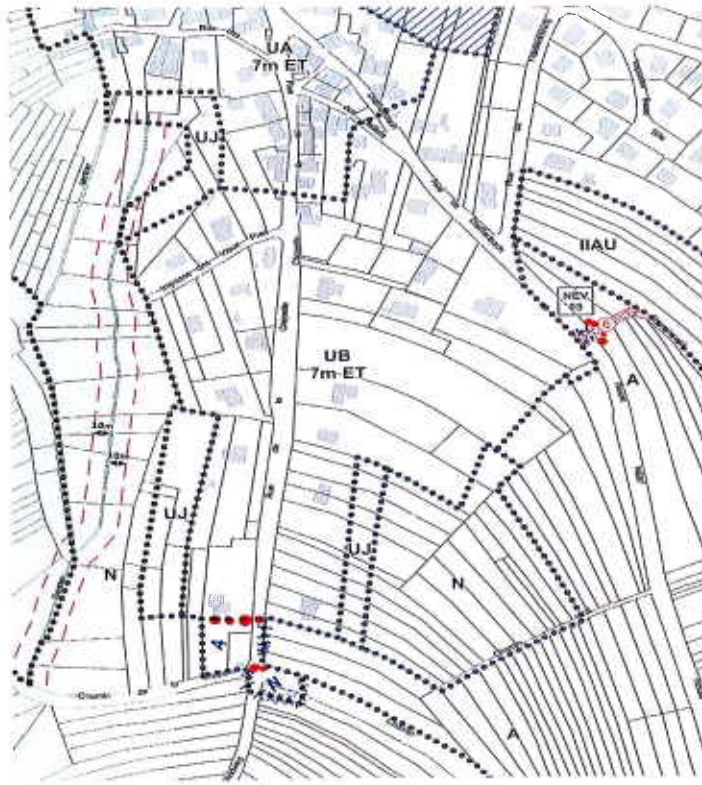
Conformément à l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le dossier du PLUi arrêté a été transmis à la commune pour avis avant le 18 mai 2019.

La commission communale «URBANISME» s'est réunie à ce sujet le 17 avril dernier.

Après avoir entendu les explications de M. Loïc GUYADER, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal prend acte du PLUi arrêté par délibération de la Communauté des Communes de la Vallée de Villé en date du 08 février 2019 et émet les observations suivantes :

➤ Plan n°1 :

- En haut de la rue de la Chapelle : le secteur du réservoir d'eau et d'incendie de Hirtzelbach est à placer en zone A et le secteur de la station de traitement en zone N.
- L'emplacement réservé n°5 empiète sur la route départementale.



➤ **Plan n°2 :**

- Un petit secteur, entre rue des Jardins et rue du Vieil Etang, est à intégrer en U. La présence autrefois d'une maison sur cette parcelle qui était en zone urbanisable dans le POS justifie ce changement.
- Une patte d'oie est à créer à l'emplacement réservé n°1.



Plan n°3 :

- Le chemin de Breitenau (prolongement de la rue du 28 Novembre) est **dans** la zone IAU sur le plan de zonage. Il faut le sortir **hors** zone IAU pour rester cohérent avec l'OAP sectorielle n°1.



4. Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie

M. Marc MASSON, Président de la commission «COMMUNICATION» indique qu'il conviendrait de remplacer l'ordinateur du secrétariat de mairie acquis en 2014 et dont les extensions de garantie ne seront plus proposées au-delà de 5 ans de service par Berger-Levrault.

Il présente à l'assemblée la proposition du prestataire actuel Berger-Levrault pour un montant HT de 1604.07 € comprenant la fourniture du matériel, des logiciels de bureautique et l'installation. Cette proposition commerciale a été transmise à 9 communes de la vallée qui ont pu bénéficier d'une remise sur le matériel et l'installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le devis proposé par la société BERGER LEVRAULT pour un montant de 1604.07 € HT, dans les conditions énoncées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les crédits nécessaires ont été inscrits dans le budget communal 2019 en section investissement.

5. Personnel : plan de formation 2019-2021

Le plan de formation pour le personnel communal est obligatoire et transmis au Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Il doit être soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin avant approbation du Conseil Municipal.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 26 février 2019,

Vu le plan de formation du personnel communal pour 2019-2021 présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le plan de formation du personnel communal 2019-2021,
- autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre.

6. Divers

M. le Maire fait part aux conseillers présents :

- d'un courrier concernant l'accord du SMICTOM pour la mise en place d'un seul point d'apport biodéchets à la salle des fêtes.
- d'un courrier de la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui signale la présence, comme l'an dernier, de la nidification d'un couple de milans royaux sur la commune.

Mme Hélène LUTZ, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que la remise des prix des Maisons Fleuries 2018 aura lieu le mercredi 15 mai 2019 à 19h30 à la salle des fêtes. La préparation de la salle est prévue à 16h ce même jour.

Les comptes-rendus des réunions des commissions communales

- «Aménagement de voirie» et «Sécurité» en date du 09 avril 2019,
 - «Bâtiments, patrimoine et cimetières» en date du 26 avril 2019,
- sont présentés au Conseil Municipal.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 22h00.

Pour copie conforme,
Neuve-Eglise, le 02 mai 2019
Le Maire,
Roland RENGERT.

